

# PASS SPORT

## C'est pour qui ?

### Les jeunes ou les familles percevant :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire (6 à 17 ans révolus) ;
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (6 à 19 ans révolus) ;
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (16-30 ans) ;
- une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les bénéficiaires\* reçoivent un code personnel par mail.

\* Toutes les informations sur [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr)

